

DECRET N° 2008- 322 DU 19 MAI 2008

Portant fin de détachement à titre de régularisation
de Monsieur Franck Arthur Boladé AKANNI, Magistrat
précédemment Conseiller Technique Juridique du
Ministre des Finances et de l'Economie.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- **Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
 - Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
 - Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
 - **Vu** le décret n° 2008- 221 du 19 mai 2008 portant détachement à titre de régularisation de Monsieur Franck Arthur Boladé AKANNI, Magistrat ; au Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses sessions du 31 juillet et 16 août 2007 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mars 2007 ;

DECRETE :

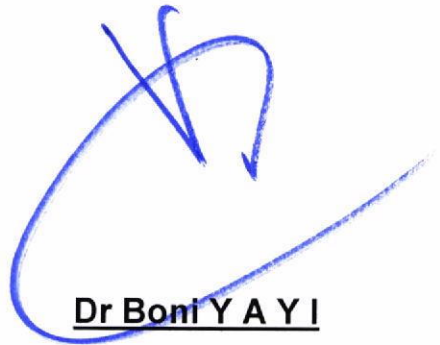
Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, il est mis fin au détachement à titre de régularisation de Monsieur Franck Arthur Boladé AKANNI, Magistrat, précédemment Conseiller Technique Juridique du Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2 : L'intéressé est remis à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pour emploi.

Article 3: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 25 novembre 2006 et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,



Gustave ANANI CASSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEF 4 GS/MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 24
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-